



Sessione di u 16 d'ottobre di u 2023
Session du 16 octobre 2023

Decisione N° 2023-20
Décision N° 2023-20

Infurmazione nant'à a u funziunamentu di a Camera di i territorii
Information sur le fonctionnement de la Chambre des territoires

L'an deux mille vingt-trois, le 16 octobre, la Chambre des Territoires convoquée le 4 octobre 2023 s'est réunie dans la Salle des délibérations Jean Leccia, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président de la Chambre des Territoires.

Etaient présents : Mme et MM.

ACQUAVIVA Jean Felix, ALBERTINI Don Marc, ALESSANDRINI Anthony, ARRIGHI Fabien, CECCALDI Attilius, DELPOUX Jean Louis, FRANCESCHI Jean Claude, GERONIMI Pierre Marie, GHIONGA Philippe, GIANNECCHINI Paul Louis, GIOVANNANGELI Gilles, GIUSEPPI Jean, LECCIA Jean Pierre, LUCCIONI Jean Baptiste, LUCIANI Xavier, MAROSELLI Dominique, MATTEI Jean Marc, MONDOLONI Christophe, PERENEY Jean, POZZO DI BORGO Louis, ROCCA Antoine, SANGUINETTI Patrick, SAVELLI Pierre, TERRIGHI Charlotte, TIBERI Francois, VIVONI Ange Pierre

Etaient absents, excusés et ayant donné pouvoir : Mme et MM.

CUCCHI Nicolas à GIUSEPPI Jean
GIANNI Jean Jacques à CECCALDI Attilius
MAUPERTUIS Marie Antoinette à SIMEONI Gilles
ROCCHI Ange Toussaint à ALBERTINI Don Marc
SBRAGGIA Stéphane à MONDOLONI Christophe

Etaient absents et excusés : Mme et MM.

BERLINGHI François, ORSONI Marie France

Etaient absents : Mme et MM.

BERTOLOZZI Paul Antoine, BRUZI Benoît, CECCOLI François Xavier, MARCELLESI Pierre, MARCHETTI François Marie, MARTINETTI Achille, MORTINI Lionel, ORSUCCI Jean Charles, PADOVANI Marie Hélène, PASQUALAGGI Jean Marie

- VU** La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et son décret d'application n° 2017-1684 du 14 décembre 2017.
- VU** L'ordonnance n° 2016-1562 du 21 novembre 2016 portant diverses mesures institutionnelles relatives à la Collectivité de Corse.
- VU** la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale.

VU le décret n°2022-1663 du 26 décembre 2022 relatif aux modalités de désignation des membres de la chambre des territoires de Corse.

VU l'arrêté n°R20-2023-06-19-00001 du 19 juin 2023 fixant la liste des membres de la Chambre des territoires.

CONSIDERANT l'absence de représentants actuellement au sein du Bureau des territoires de Castagniccia, Casinca et de la Costa Verde.

VU Le rapport de M. le Président de la Chambre des Territoires N° 2023-20, relatif à l'information sur le fonctionnement de la Chambre des Territoires

LA CHAMBRE DES TERRITOIRES

À l'unanimité des membres présents

DONNE ACTE au Président de la communication sur la démission pour raisons personnelles de Monsieur Jean-Toussaint MORGANTI, représentant de la Communauté de communes du Cap Corse et de son remplacement par Monsieur Ange-Pierre VIVONI, conformément aux textes en vigueur et à la délibération du conseil communautaire du 22 février 2023.

PREND ACTE des candidatures suivantes en qualité de membre du Bureau de : MM. François-Xavier CECCOLI, Jean-Pierre LECCIA, Paul-Louis GIANNECHINI et Jean PERENEY.

RENVOIE à l'examen ultérieur du Bureau et de la Chambre en session plénière la désignation du 13^{ème} membre du Bureau.

PREND ACTE de la volonté des membres de définir des thématiques prioritaires pour les travaux de la Chambre et de constituer des groupes de travail spécifiques avec des objectifs et un calendrier déterminés préalablement et/ou de réunir le Bureau en format plus technique en complément des réunions ordinaires mensuelles.

PREND ACTE du renforcement du Secrétariat général de la Chambre des territoires en personnels administratifs avec pour première étape la création d'un poste de coordinateur (trice) administratif (ve), juridique et financier (ère).

ARRETE la date de la prochaine session plénière au 11 décembre 2023.

Le Président de la Chambre des Territoires



Gilles Simeoni